

## REGISTRE D'ACCESSIBILITE<sup>1</sup>

ACCESSIBILITE DES LOCAUX ET SERVICES  Le bâtiment est accessible à tous ⋈ oui □ non  Les services proposés sont accessibles à tous : ⋈ oui □ non
<ul> <li>sous couvert :</li> <li>Que l'information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation ;</li> <li>Que les moyens de compensation n'appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication);</li> <li>Que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.</li> </ul>
FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP  Le personnel:  ☑ Est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
☐ Est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
□ Sera formé.
CONTACT: Marie PHOCION – <u>referent-handicap@isodom.com</u> Tél: 02 62 56 21 25 Il est possible de disposer d'un accompagnement lors de la formation.
CONSULTATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE  □ À l'accueil  ⊠ Sur le site Internet

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les textes de références : Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public :









Adresse: 20 RUE MAXIME RIVIERE - LE VILLAGE BY CA - 97490 SAINT-DENIS